Compte rendu de l'entrevue avec le maire du 13e

Conseil syndical

Proposé par: F. Durafour

Publiée le : 3/12/2014 18:35:35

Le 24 novembre, une délégation du conseil syndical a été reçue par M. Coumet, maire du 13e, sur le sujet de l'extension du centre commercial. Lire le compte rendu ci-dessous

Compte rendu de la réunion du lundi 24 novembre entre des membres du conseil syndical de Béryl et Monsieur Coumet, maire du 13e, assisté de son directeur de cabinet, Monsieur Dumas.

Les interrogations autour du projet d’extension du centre commercial Italie 2.

Ø *Mme Bayon, présidente du conseil syndical, expose les points qui inquiètent les résidants de la tour Béryl :* · Les derniers plans et simulations présentés font apparaitre « un mur » (végétalisé), en fait l’arrière des boutiques, positionné à 10m de distance des baies vitrées du hall d’entrée de Béryl, d’une hauteur de 5 m, ce qui occulterait toute vue depuis le hall, et l’assombrirait considérablement. Le conseil syndical est absolument opposé à un tel mur. · Le conseil syndical a par ailleurs appris que l’occupation de cet espace vide sur l’avenue d’Italie donnait lieu à un appel à projet innovant, c’est-à-dire que plusieurs propositions peuvent être faites, émanant d’acteurs divers. Le conseil s’inquiète du devenir de l’ascenseur, promis par Hammerson, au cas où un projet autre que celui d’Hammerson serait choisi. Le conseil souhaite donc que cet ascenseur figure dans le cahier des charges de l’appel à projet. · Une question connexe se pose si ce sont des commerces qui sont implantés : comment se feront les livraisons ? · Nous souhaitons savoir si l’aménagement de la bande de 3m de large entre le centre commercial actuel et le nouveau projet quel qu’il soit, a été envisagé. Nous craignons que cet espace, s’il n’est pas clos, devienne une zone de non droit. Ø *Réponses de M. Le maire* Il se montre très au courant du dossier et il en suit les évolutions avec attention. Il a demandé à la société Hammerson de réaliser des maquettes pour que les résidants puissent se rendre compte de l’allure générale du projet. Il a bien noté que ce « mur » ne figurait pas sur les projets initiaux et est apparu sur les derniers plans publiés en septembre. Il convient qu’il n’est pas pensable de laisser le projet en l’état. Par ailleurs, en ce qui concerne l’ascenseur, il pense qu’il est en effet indispensable. La question des livraisons est épineuse. Il faut trouver une solution par les sous-sols, ce qui n’est pas évident La bande de 3m, gérée par l’ASIV, peut faire l’objet d’une convention entre les différentes parties afin d’en assurer l’aménagement et l’entretien Pour M.Coumet, le projet d’extension est à prendre dans sa globalité et il faut traiter plusieurs problèmes à la fois : rue Bobillot, rue Vandrezanne, avenue d’Italie mais aussi le Grand Écran. C’est cette globalité qui complexifie le dossier. L’appel à projets innovants est lancé jusqu’en février. Alors, un ou des projets seront retenus et la mairie lancera une concertation sur ces projets avec les habitants par le biais de réunions publiques. Le conseil syndical incite vivement les résidants à participer à ces réunions Entre temps, la société Hammerson aura présenté sa maquette aux résidants des tours. *Autre problème évoqué : l’insécurité.* M. le maire nous informe de

plusieurs avancées positives : - Le secteur (depuis Vandrezanne jusqu’à la porte d’Italie, en passant par les Peupliers) a été placé en « Groupe Local de Traitement de la Délinquance » (G.L.T.D.). Cette classification permet une attention renforcée de la part de la police ET de la justice. - Un squat situé rue Henri Michaux est en passe de démantèlement, et beaucoup des éléments perturbateurs du quartier y avaient élu domicile. - Certains de ces mêmes éléments perturbateurs ont été mis en cause sur une agression à la Butte aux Cailles. Tous ces points peuvent raisonnablement laisser espérer une amélioration des problèmes d’insécurité régnant autour de l’ilôt. Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE

/* Style Definitions */
table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:10.0pt; font-family:"Calibri",sans-serif;}